

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Points 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 et 17 de l'ordre du jour:	
Débat général ( <i>fin</i> )	
Orateur:	
M. de Seynes (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) . . . . .	95
Point 13 de l'ordre du jour:	
Rapports des commissions économiques régionales . . .	99

*Président* : M. T. BOUATTOURA (Algérie).

*Présents* :

Les représentants des Etats suivants : Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Chine, Italie, Japon, Koweït, Mexique, Norvège, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

## POINTS 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 ET 17 DE L'ORDRE DU JOUR

**Tendances économiques mondiales (E/4053 et additifs, E/4152, E/4187 et additifs, E/4221, E/4224 et Add.1; E/ECE/613; E/CN.12/752 et Add.1 et 2, E/CN.12/754; E/CN.14/345)**

**Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4182 et Add.1, E/4183, E/4185/Rev.1 et Rev.1/Add.1, E/4188 et Add.1, E/4190, E/4191 et Corr.1 et 2, E/4193, E/4195 et Add.1, E/4197 et Add.1 et 2, E/4198 et**

**Add.1, E/4199 et Add.1, E/4202, E/4205, E/4209, E/4215 et Corr.1, E/4233 et Corr.1)**

**Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (E/4216)**

**Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4196 et Add.1 à 3)**

**Planification et projections économiques (E/4046/Rev.1, E/4207 et Add.1; E/ECE/493/Add.1)**

**Financement du développement économique**

a) **Courant international de capitaux et d'assistance (E/4170, E/4171 et Corr.2)**

b) **Moyens d'augmenter le courant international de capitaux privés (E/4189 et Corr.1 et 2, E/4240)**

**Activités dans le domaine du développement industriel (E/4192 et Add.1, E/4203, E/4229 et Add.1, E/4230)**

**Progrès social**

a) **Rapport de la Commission des questions sociales (E/4206 et Add.1, E/CN.5/401)**

b) **Rapport sur la situation sociale dans le monde (E/CN.5/402 et Add.1 et 2; E/L.1125)**

c) **Rapport sur un programme de recherche et de formation en liaison avec des projets de développement régional (E/4228; E/CN.5/403)**

DÉBAT GÉNÉRAL (*fin*)

1. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales<sup>1</sup>) se félicite que le Gouvernement des Etats-Unis se propose, comme l'a annoncé son représentant à la 1428<sup>e</sup> séance, de verser une généreuse contribution à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, qui travaille en étroite liaison avec le Département des affaires économiques et sociales.

2. M. de Seynes souligne que les activités des Nations Unies dans le domaine économique et social pendant les 20 premières années ont exercé une influence réelle sur le mouvement des idées, sur le système conceptuel dans le cadre duquel sont examinés les divers aspects du développement, sur l'adoption de nouvelles attitudes fondamentales et sur la formulation de nouvelles hypothèses de travail qui guident le Conseil dans son action quotidienne et plus encore dans la projection de cette action dans l'avenir. Le Conseil, qui est une tribune

<sup>1</sup> Le texte *in extenso* de la déclaration de M. de Seynes a été distribué ultérieurement sous la cote E/L.1127 et Corr. 1.

permanente à la disposition des porte-parole de toutes les régions du monde, s'est révélé un instrument puissant qui a conduit à réexaminer les problèmes internationaux à la lumière d'une idéologie nouvelle et d'un rapport de forces nouveau. Les résultats obtenus l'ont été sans que l'on ait cherché jusqu'à présent à mobiliser systématiquement autour des sujets traités tout l'appareil d'information et de diffusion des idées, la presse notamment, qui ont su si effectivement servir les grandes causes dans le passé. C'est pourquoi, au moment où se produit ce qu'on a appelé une crise de l'action internationale en faveur du développement, on peut se demander s'il ne serait pas opportun d'exercer des efforts plus soutenus et plus systématiques pour répandre et diffuser le message qui se dégage des travaux du Conseil. Il serait bon que l'action du Conseil et les résolutions qu'il adopte soient portées à la connaissance de tous ceux qui peuvent exercer une influence sur les décisions gouvernementales que ces résolutions appellent, de ceux qui pourraient contribuer à la mise en œuvre des propositions du Conseil et également de ceux qui détiendront une partie du pouvoir dans l'avenir. A ce sujet, il faut bien reconnaître que, jusqu'ici, le Conseil ne s'est point suffisamment préoccupé de l'effet et des prolongements de ses délibérations, et que la situation ne pourra changer que s'il considère cet aspect comme faisant intégralement partie de ses responsabilités et comme l'un des éléments constitutifs de sa tâche. Cela l'obligera sans doute à se préoccuper plus que par le passé de certains problèmes pratiques et matériels, mais la marche des grandes idées est au prix de ces préoccupations, qui ne sont mineures qu'en apparence.

3. Ces remarques viennent tout naturellement à l'esprit à propos de la Décennie du développement dont ont parlé presque tous les représentants qui ont pris la parole dans le débat général. La plupart d'entre eux ont tenu à souligner les déceptions suscitées par l'insuffisance des résultats que l'action internationale a permis d'obtenir à mi-chemin de cette période. Malgré ces déboires et ces déceptions, force est de constater que le concept de Décennie du développement est vivace et durable : il imprègne désormais l'opinion publique, il est évoqué de plus en plus fréquemment à l'intérieur du système des Nations Unies chez ceux mêmes qui montraient au début quelque scepticisme à son égard et, en dehors de ce système, dans toutes les instances laïques ou religieuses, techniques ou politiques, qui s'intéressent au problème du développement économique et social. Il faut donc conclure qu'il correspond à un besoin réel. En effet, il semble que l'expression « Décennie du développement » soit devenue un symbole de la responsabilité collective de la communauté internationale à l'égard des pays en voie de développement, et il apparaît de plus en plus nettement, dans le monde moderne, que toute action d'envergure doit s'inscrire dans une perspective de quelque durée et, par là même, être assortie d'un minimum de planification. En outre, tous les responsables au sein des organisations relevant des Nations Unies ont commencé à trouver dans ce concept un principe unificateur permettant de donner à la coordination un sens dynamique et positif, qui va au-

delà des préoccupations que peuvent susciter les doubles emplois et les chevauchements, pour inclure la plupart des activités dans le cadre d'un effort concerté. Mais la faiblesse de ce concept tient à ce que l'on n'a pu encore lui donner une signification opérationnelle. Or, la Décennie du développement mérite de recevoir progressivement une définition plus concrète et chargée d'un contenu à la fois plus dense et plus cohérent ; elle appelle un système de références qui permette de mesurer les progrès accomplis et dans le cadre duquel on mettrait au point progressivement les engagements mutuels d'une certaine durée sans lesquels il est à craindre que la coopération internationale en faveur du développement n'atteigne jamais un dynamisme suffisant. On peut déjà apercevoir les éléments essentiels de ce dessein. Ce ne sont pas les seuls ; ce ne sont peut-être même pas les principaux aux yeux de ceux qui sont impatients de réalisations immédiates. Mais, dans la perspective d'une action continue et qui affecte un si grand nombre d'organisations, de gouvernements et d'individus, ils paraissent indispensables.

4. Il s'agit tout d'abord d'arriver à une évaluation plus précise et plus convaincante des besoins et de mettre en œuvre des procédures permettant d'évaluer les résultats obtenus au regard des besoins ainsi définis. Cela permettra peut-être de surmonter la peur de l'engagement qui, plus que l'insuffisance de l'action, caractérise aujourd'hui la vie internationale dans les domaines où s'exerce l'action du Conseil. Le Comité de la planification du développement est un instrument particulièrement bien conçu pour contribuer au progrès dans cette voie. L'évaluation des besoins et celle des résultats obtenus doivent être poursuivies aussi bien à l'échelon mondial qu'au niveau des pays pris individuellement. Malgré le scepticisme qu'elles suscitent toujours, les évaluations globales sont indispensables à un organe comme le Conseil qui se préoccupe de synthèses et de vues d'ensemble et qui ne peut échapper à la nécessité de donner une idée de l'ordre de grandeur des efforts que la communauté internationale doit entreprendre. Il est notoire que, dans le cadre de ces évaluations globales, le déficit commercial représente une grandeur stratégique sur laquelle ont porté la plupart des débats qui ont eu lieu récemment. Le Département des affaires économiques et sociales et le secrétariat de l'UNCTAD procèdent actuellement à une révision des calculs présentés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de 1964, en prévision de la Conférence de 1967. Il devrait être possible d'offrir de cette grandeur stratégique une image plus exacte et plus nuancée. Cet effort ne doit cependant être conçu que comme une étape dans un programme continu qui devrait permettre de donner aux projections globales une valeur, non plus seulement symbolique, mais fonctionnelle, et de les insérer peu à peu d'une manière concrète dans la trame de l'action internationale.

5. Mais les évaluations globales ne suffisent pas. Lorsqu'il s'agit du processus du développement, il importe de travailler à l'échelon des pays où se posent les problèmes et se préparent les décisions, où la projection et l'évaluation permettent d'accéder à quelque précision et à quelque certitude. A ce niveau, il faut, avec

toute l'aide qui peut être mobilisée au sein des institutions des Nations Unies, examiner les objectifs nationaux, veiller à ce qu'ils s'insèrent dans un système cohérent et dans un ensemble de politiques et d'actions administratives sans lesquelles ils resteraient lettre morte. L'évaluation des résultats obtenus doit, elle aussi, se faire à la fois à l'échelle mondiale et à l'échelle des pays. Un organe comme le Conseil devrait avoir un système de revue périodique et de rapports lui permettant d'examiner efficacement l'évolution de la Décennie, ou de tout autre programme d'ensemble qui pourrait lui succéder, et d'établir à tout moment dans quelle direction l'action de la communauté internationale devrait s'intensifier ou se modifier. La mise au point d'un système de ce genre pose des problèmes de méthode considérables qui n'ont pas encore été vraiment abordés. En plus, l'évaluation des résultats obtenus dans chaque pays permettrait peut-être de mettre en pratique une forme d'aide qui serait plus directement liée à l'évolution, à la performance économique. Il s'agirait en fait d'un système de consultations visant à adapter l'aide internationale aux besoins des plans et à concevoir les plans en fonction de l'aide prévisible. C'est là une notion à laquelle il est désormais possible de faire allusion sans craindre d'offenser les susceptibilités légitimes en matière de souveraineté nationale, un concept dont les progrès, au cours des dernières années, témoignent de la maturation et de l'intégration croissante de la communauté internationale. C'est en Amérique latine, dans le cadre de l'Alliance pour le progrès, qu'il s'est surtout développé. En outre, il se trouve défini d'une manière magistrale dans l'*Etude sur les mesures financières supplémentaires*<sup>2</sup> qui, de ce point de vue, présente un parallélisme frappant avec un autre rapport publié récemment par la Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès. Pour porter le total de l'aide internationale à des niveaux plus compatibles avec les besoins des pays bénéficiaires et avec ce que l'on sait de leur capacité d'absorption, on ne saurait recourir à des mécanismes automatiques ou semi-automatiques. Une telle action devrait pouvoir se faire, au moins partiellement, dans le cadre des systèmes consultatifs prévus dans les deux rapports dont il vient d'être question. Cela suppose une certaine évolution des relations entre pays donateurs et pays bénéficiaires. Il s'agit de déterminer le cadre le plus favorable pour examiner, sur le plan international ou multilatéral, les plans mis au point par divers pays et les résultats obtenus, en ménageant au mieux les exigences de la souveraineté nationale et en atténuant le sens des inégalités. Une action de ce type n'a de chance de s'affirmer que si elle est organisée dans un cadre où se développent la confiance mutuelle et le sentiment d'une solidarité fondamentale. Bien des signes permettent de penser qu'une telle action peut être envisagée aujourd'hui : maints exemples prouvent que les pays sont disposés, non seulement à soumettre leurs plans et les résultats obtenus à un examen multilatéral, mais aussi à accepter que cet exercice soit l'objet d'une certaine publicité, qui, à son tour, est nécessaire si l'on veut produire l'effet désirable sur le montant de l'assistance fournie. Le Comité de la planification du développement a très bien

compris qu'il devait s'attacher à étudier les expériences de planification dans des situations concrètes. Pour cela, il s'efforcera de mettre au point des méthodes et de définir des critères lui permettant de suivre l'exécution des plans dans les divers pays, de se fonder sur des données quantitatives et des jugements qualitatifs pour étudier les principaux obstacles à la croissance, et d'évaluer l'efficacité des politiques mises en œuvre au regard de ces objectifs et de ces obstacles. Ce sont là des disciplines qui sont encore à un stade très peu avancé mais, s'il aborde cet examen d'une manière aussi concrète et pratique que possible, le Comité pourra jouer un rôle central important qui aura son utilité pour la mise en œuvre d'une politique d'assistance internationale plus cohérente et systématique.

6. En ce qui concerne le financement international du développement et, plus spécialement, le financement multilatéral, on a assisté au cours des dernières années à une prolifération des institutions et à une diversification très poussée des arrangements et des modalités mis en œuvre ou simplement envisagés pour l'octroi de l'aide internationale. C'est là une évolution normale et salutaire dont il faut se féliciter, car une communauté internationale en marche vers un minimum d'intégration ne peut se satisfaire d'un système institutionnel trop primitif. Récemment encore, l'assistance internationale était essentiellement une aide liée à des projets individuels, dispensée par une institution centrale et tirant ses ressources des contributions budgétaires des Etats membres. Depuis, on a vu se créer les banques régionales, se développer un système multilatéral de groupes consultatifs et de consortiums et se multiplier les dons de certains pays à des organismes multilatéraux à des fins particulières. Parallèlement, l'objet même du financement tend à se diversifier et l'on s'oriente de plus en plus vers une aide liée non plus à des projets particuliers mais à des programmes et à des plans d'ensemble, assortie ou non de mesures destinées à compenser les fluctuations des recettes du commerce extérieur. Même lorsque l'assistance reste liée à des projets, on envisage de la généraliser et d'inscrire les projets individuels dans le cadre de plans d'ensemble, régionaux ou mondiaux. A titre d'exemple de cette évolution, on pourrait citer plusieurs plans et programmes mis au point ou envisagés, notamment le plan de création d'un réseau rationnel de télécommunications internationales dont le Secrétaire général de l'UIT a fait mention à la 1425<sup>e</sup> séance. M. de Seynes constate que l'on parle aussi beaucoup d'intégration régionale et que l'on commence à découvrir que, si l'on veut obtenir des résultats tangibles avant la fin du siècle, on doit envisager le financement international de ce processus à la fois pour permettre les reconversions nécessaires et pour organiser les moyens de transport et de communication indispensables. De même, plus on parle d'organisation des marchés, plus on est conduit à envisager un financement international des stocks.

7. Ainsi le tableau de l'aide multilatérale devient infiniment complexe et diversifié, et il apparaît que les ressources nécessaires pour alimenter l'ensemble du système sont nettement insuffisantes. Tant qu'il en sera ainsi, un problème de choix, d'organisation et de mise en ordre se posera. La croissance des institutions a dépassé, et de beaucoup, celle des ressources, et cette disparité impose

<sup>2</sup> Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Washington, D.C., décembre 1965.

au Conseil le devoir d'exercer une certaine vigilance à l'égard de la situation qui en résulte. Il doit aussi étudier de façon approfondie toutes les possibilités nouvelles de mobiliser des ressources financières en dehors des méthodes conventionnelles. A ce sujet, M. de Seynes mentionne la proposition Horowitz et l'existence de fonds importants, en dépôts publics ou semi-publics, qui pourraient être utilisés au profit du développement économique. Il estime également que les pays donateurs devraient mettre au point des formules qui permettraient de soustraire, au moins partiellement, le montant de l'aide et ses modalités aux vicissitudes des balances des paiements. Quelques-unes de ces questions sont abordées dans la première partie de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1965* (E/4187 et additifs), mais le travail d'élucidation qu'exige un problème si urgent et si vaste est loin d'avoir été achevé. Le Conseil devrait s'interroger au cours de la session sur les moyens de pousser plus avant ce travail afin de faciliter les décisions qui s'imposeront tôt ou tard.

8. Abordant la question des ressources disponibles, M. de Seynes signale que deux délégations lui ont déjà fait part en privé des préoccupations que leur causent les incidences financières du programme de travail du Comité de la planification du développement. En examinant les moyens de mener à bien le programme proposé, il a fallu tout d'abord étudier la capacité d'absorption du Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement. La décision a été prise de reconverter très largement les ressources en personnel du Centre pour qu'il puisse désormais servir en priorité les besoins du nouveau Comité. La généreuse donation accordée par le Gouvernement des Pays-Bas pour certaines activités dans ce domaine a été un apport précieux. Mais il va de soi que le renforcement du Centre reste tributaire de la volonté exprimée par les gouvernements dans le cadre du budget de l'ONU. C'est pourquoi le Secrétariat a soumis au Conseil une note (E/4207/Add.1) sur les incidences financières, d'ailleurs assez modestes, du programme de travail établi par le Comité. Ce faisant, le Secrétariat est allé au-devant des vœux du Conseil, qui aurait de toute façon demandé que l'on procède à la reconversion nécessaire pour traduire l'importance que peut et doit prendre le Comité dans le système institutionnel du Conseil et dans la Décennie du développement. Mais de telles reconversions impliqueront nécessairement un espacement de certains travaux et une réduction de certains autres. De plus, il ne saurait s'agir que du début de la mise en œuvre du programme établi par le Comité, du minimum indispensable pour permettre à celui-ci d'œuvrer utilement, voire d'exister. Le Comité a conçu sa tâche d'une manière hautement réaliste et propre à donner un contenu très concret au concept de la Décennie du développement. Comme il désire travailler près de la réalité et utiliser les travaux déjà accomplis dans ce domaine, il a envisagé, pour commencer, de se réunir dans le cadre de la CEPAL, à proximité de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, où il aura la possibilité d'entrer en contact avec les autorités chargées de la planification au Chili et dans d'autres pays d'Amérique latine. Même si ce choix doit entraîner des dépenses supplémentaires, il demeure un élément important du travail envisagé.

9. Les incidences financières en question sont présentées au Conseil en pleine conscience des décisions prises par l'Assemblée générale sur la stabilisation du budget, décisions qui ont toutefois laissé la porte ouverte à l'intervention, en cours d'année, des organes principaux des Nations Unies. A ce sujet, M. de Seynes tient à évoquer le problème des procédures concernant l'établissement du budget et la mise au point du programme de travail. Le caractère défectueux des procédures utilisées jusqu'à présent a déjà été souligné, et le Conseil a pu prendre connaissance du travail considérable qui a été accompli pour rapprocher le budget du programme. Le rapport qui en est résulté (E/4179 et additifs) a déjà été soumis à l'examen du Comité spécial de coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ; il a été en outre porté à l'attention du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Ces trois instances se sont félicitées du travail accompli et ont estimé qu'il marque une étape et un progrès dans l'histoire des procédures budgétaires et des procédures d'élaboration des programmes. Pour M. de Seynes, il faudrait que, suivant des modalités à définir, le budget économique et social des Nations Unies soit désormais voté sur la base de la présentation nouvelle proposée. Il faudrait aussi, puisqu'il s'agira de voter des dépenses en fonction des programmes, que l'on adopte un cycle budgétaire plus long, de deux ans par exemple. Enfin, on devrait donner plus d'importance à la notion de responsabilité des instances de gestion à l'égard des programmes recommandés par le Conseil et votés par l'Assemblée générale, de manière à assurer la souplesse indispensable dans l'exécution de ces programmes. Cela revient à envisager une organisation différente de la gestion administrative et financière, avec un certain degré de décentralisation. Dans tout cela, l'ONU ne ferait que se rapprocher des pratiques suivies par certaines institutions spécialisées. Il devient, en effet, de plus en plus difficile de travailler efficacement, dans le cadre d'un système budgétaire qui subit constamment l'effet de vicissitudes politiques, à la grande tâche du développement économique et social, surtout si l'on tient compte des incertitudes et des secousses provoquées par des politiques de stabilisation subitement décidées sans égard aux programmes et sans même qu'il existe de mécanismes permettant d'ajuster ces politiques à la situation avec un minimum de dommages. Il est donc souhaitable que le Conseil, aidé par son Comité spécial de coordination, poursuive activement les études et les travaux d'exploration qu'il a déjà entrepris sur ce sujet au cours de ses quatre ou cinq dernières sessions. En effet, le rôle central du Conseil ne peut s'affirmer que dans le cadre d'un système budgétaire et administratif qui permette de le servir avec la continuité et l'intensité que sa mission exige.

10. Le PRÉSIDENT prononce la clôture du débat général sur les points 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 et 17 de l'ordre du jour. Conformément au plan d'organisation des travaux (E/L. 1109/Rev. 1) adopté par le Conseil à sa 1420<sup>e</sup> séance, les points 2, 7, 8 et 10 seront renvoyés au Comité économique, les points 3, 4 et 5 au Comité de coordination, et le point 17 au Comité social.

## POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

**Rapports des commissions économiques régionales (E/4173 et Corr.1 et Add.1, E/4177 et Add.1, E/4180/Rev.1 et Rev.1/Corr.2 et 3 et Rev.1/Add.1, E/4181, E/4239)**

11. M. VELEBIT (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe) présentant le rapport annuel de la CEE (E/4177) dit qu'en 1965 le taux de croissance de l'ensemble des pays industrialisés d'Europe occidentale a été quelque peu inférieur, non seulement à celui de 1964, mais aussi au taux moyen des 10 ou 12 dernières années. En 1966, pour l'ensemble de ces pays, le taux de croissance du produit national brut sera probablement d'environ 4 %, contre 3,5 % en 1965. Cette augmentation est due, en grande partie, à la reprise économique en France et en Italie. L'un des principaux problèmes des pays de l'Europe occidentale est de concilier l'expansion de la production et la stabilité monétaire, car, dans plusieurs de ces pays, le processus d'inflation continue. Ce problème n'est pas nouveau, mais la situation actuelle, qui est caractérisée par le plein emploi et l'utilisation intensive de l'équipement, exige un ensemble de mesures mieux dosées que par le passé. Dans presque tous les pays de l'Europe occidentale, la mise en œuvre d'une politique des revenus n'a guère progressé, peut-être parce qu'une telle politique exigerait un examen plus approfondi des principes selon lesquels le revenu national doit être réparti. On peut se demander si, en l'absence d'une politique plus active visant à accroître la capacité de production et étant donné la situation actuelle de l'emploi, les taux de croissance enregistrés dans le passé peuvent être atteints. L'immigration de la main-d'œuvre étrangère peut aider — mais jusqu'à un certain point seulement — à remédier à la situation. Il conviendrait sans doute d'accroître, si possible, la productivité du travail, de mieux répartir les ressources productives, d'intensifier la formation professionnelle et de favoriser une plus grande mobilité de la main-d'œuvre.

12. La croissance économique en Europe orientale a été légèrement plus lente en 1965 qu'en 1964. Cela est dû surtout à l'insuffisance de la production agricole en Union soviétique et en Bulgarie et à la décision du Gouvernement hongrois de freiner temporairement la croissance afin de rétablir l'équilibre extérieur et remédier à certaines faiblesses de l'économie nationale. Dans la plupart des pays de l'Europe orientale, des modifications profondes sont apportées aux systèmes traditionnels de planification et de gestion. Graduellement, la planification centrale se limitera aux décisions macro-économiques ; les directeurs d'entreprises seront de plus appelés à assumer la pleine responsabilité de la conduite de leurs affaires en appliquant des critères de rentabilité ; les entreprises nationales affronteront progressivement la concurrence étrangère et les prix intérieurs seront de plus en plus influencés par les prix mondiaux.

13. Abordant la question des activités de la CEE, M. Velebit souligne qu'il ne devrait y avoir aucune incompatibilité entre les efforts en vue d'accroître la coopération sur une base bilatérale entre les pays

membres de la CEE et les efforts visant à élargir et à intensifier la coopération sur une base multilatérale. Ces efforts peuvent et doivent être complémentaires.

14. Dans le domaine du commerce, les gouvernements des pays membres de la CEE ont examiné certaines questions fondamentales de politique commerciale qui se posent dans les relations entre pays ayant des régimes économiques différents, tels que le traitement de la nation la plus favorisée et la multilatéralisation des paiements. De grands progrès ont été réalisés dans l'étude de ces questions des points de vue technique et politique, même si, à sa vingt et unième session, la CEE n'a pu parvenir à un accord sur les recommandations tendant à supprimer ces obstacles aux échanges commerciaux. En ce qui concerne les activités en relation avec l'UNCTAD, la CEE, par sa résolution 6 (XXI), a invité ses organes subsidiaires à revoir leurs programmes de travail en vue d'accorder une priorité élevée aux études et aux projets concrets en relation avec les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et a demandé au Secrétaire exécutif d'accorder, dans les limites de sa compétence et des ressources disponibles, une priorité élevée à l'activité d'assistance et de coopération avec le Secrétaire général de l'UNCTAD aux travaux préparatoires de la deuxième Conférence.

15. Les réunions des conseillers économiques principaux des gouvernements membres de la CEE, instaurées il y a quatre ans, connaissent un succès toujours croissant. La dernière de ces réunions, qui s'est tenue en juin 1966, a été consacrée à l'élaboration et l'application pratique de modèles macro-économiques en tant qu'instruments de planification et de décision.

16. Les activités dans le domaine de l'utilisation des ressources hydrauliques et de la lutte contre la pollution des eaux continuent à donner d'excellents résultats. La CEE a décidé de convoquer, en 1966, un groupe spécial d'experts pour l'étude des concepts et des méthodes d'analyse des ressources hydrauliques [résolution 8 (XXI)] et a adopté une importante déclaration de principe sur la lutte contre la pollution des eaux [résolution 10 (XXI)].

17. Enfin, la CEE s'efforce depuis plusieurs années d'éviter le danger de « provincialisme » signalé par le Secrétaire général à la 1421<sup>e</sup> séance. Plusieurs études et projets ont reçu un ordre de priorité élevé parce que les gouvernements membres de la CEE estimaient que ces activités pouvaient être utiles également à d'autres commissions économiques régionales. Les résolutions 2 (XXI) et 6 (XXI) sur les activités dans le domaine du développement industriel et les activités en relation avec l'UNCTAD montrent qu'il existe une étroite collaboration entre la CEE et les autres organes de l'ONU.

18. En terminant, M. Velebit rappelle que la CEE célébrera son vingtième anniversaire en tenant une séance commémorative, si possible à l'échelon ministériel, à l'ouverture de sa vingt-deuxième session. Il espère qu'à cette occasion un nouvel élan sera donné au développement de la coopération économique entre les pays membres.

19. U NYUN (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient), présentant le rapport annuel de la CEAE0 (E/4180/Rev.1 et Rev.1/Corr.2 et 3), dit qu'il accueille avec satisfaction la création du Comité de la planification du développement, qui devrait aider la CEAE0 à faire face au problème que pose la lenteur du développement dans les pays de la région. Dans la plupart de ces pays, le taux de croissance fixé ne peut être atteint que par un accroissement spectaculaire de la production agricole. Même, si la production de produits manufacturés a augmenté, elle est encore trop faible pour avoir une réelle influence sur le taux de croissance de l'ensemble de la région. Par ailleurs, l'assistance économique étrangère, non seulement n'a pas atteint 1 % du revenu national des pays développés, mais semble être stationnaire et a même tendance à diminuer. D'autres graves problèmes ralentissent le développement économique de la région, notamment la détérioration des termes de l'échange. Les barrières douanières et autres des pays développés affectent toujours défavorablement les exportations de matières premières et de produits manufacturés. Il importe que les pays développés suppriment ces barrières et, en outre, accordent des préférences sans réciprocité aux pays en voie de développement.

20. Néanmoins, des progrès importants ont été accomplis au cours de l'année écoulée, notamment dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'exploitation des ressources naturelles, des transports et des communications, de la planification du développement économique et de l'agriculture. Plusieurs nouveaux projets ont été mis sur pied, tels que la création de la Banque asiatique de développement et l'organisation de la Foire internationale d'Asie. L'action de la CEAE0 en faveur du développement des pays de la région prend les formes suivantes : analyse des résultats obtenus par les pays et par la région dans son ensemble dans les domaines économique, social et technique, et mise au point de concepts dans des domaines critiques d'exécution des plans ; mesures pour remédier à la pénurie de personnel technique, qui retarde le développement ; assistance visant directement ou indirectement à encourager les investissements et l'aide financière au développement ; efforts pour favoriser la coopération régionale et internationale concernant les questions institutionnelles, les programmes de production et le commerce.

21. Le Centre régional des projections et de la programmation économiques travaille en coopération étroite avec le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement établi au Siège de l'ONU, et en consultation avec les autorités chargées de la planification dans les pays intéressés ; il contribue à l'harmonisation générale des plans et programmes de développement. Les études du secrétariat, notamment ses analyses démographiques, continuent à former la base de recommandations relatives aux mesures que pourront prendre dans l'avenir la CEAE0, les institutions spécialisées et les gouvernements. Dans le domaine de l'assistance technique, un cycle d'étude a examiné les mécanismes de coordination existant dans les pays de la région et s'est préoccupé d'harmoniser la programmation de l'assistance technique avec la planification

nationale du développement. Le secrétariat a entrepris un programme d'études économiques par pays tendant à définir les changements qui interviennent dans les priorités et les besoins qui peuvent être satisfaits à l'aide des ressources de l'assistance technique et du Fonds spécial.

22. En ce qui concerne le transfert des connaissances techniques, le secrétariat étudie actuellement la possibilité d'établir un institut asiatique de formation et de recherche statistiques, afin que la région puisse faire face au besoin urgent de personnel qui se fera sentir en ce domaine dans les cinq à dix prochaines années. L'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques est devenu en un peu plus de deux ans un instrument très utile pour la formation de spécialistes du développement et de la planification. Plus de 300 stagiaires ont déjà suivi les cours de l'Institut. Un groupe de spécialistes des questions portuaires a achevé l'étude de six grands ports de la région. A sa vingt-deuxième session, la CEAE0 a recommandé l'établissement d'un groupe consultatif en matière de ressources hydrauliques qui aidera les gouvernements à préparer leurs projets de préinvestissement. A la suite du cycle d'étude sur la coordination nationale de l'assistance technique, la CEAE0 se propose d'organiser, en coopération avec le PNUD, un cycle d'étude sur les méthodes d'évaluation des programmes d'assistance technique et des programmes connexes. De nombreux autres cycles d'étude, colloques et réunions d'experts se sont tenus sous les auspices de la CEAE0 dans divers domaines, tels que la planification du développement, l'industrialisation, le commerce, le progrès social, les transports et les communications.

23. L'accueil enthousiaste réservé par les gouvernements à la nouvelle Banque asiatique de développement témoigne de la faveur dont jouit l'idée d'une coopération financière plus étroite entre les pays de l'Asie et ceux du reste du monde ; 31 pays — dont 19 appartiennent à la région — ont signé l'accord créant la Banque. Sur un capital autorisé d'un milliard de dollars, les pays de la région ont souscrit 650 millions de dollars. Il est encourageant de constater que des offres de souscription au capital de la Banque ont été reçues récemment d'autres pays intéressés, de sorte que si ces offres sont acceptées par le Conseil des gouverneurs, le capital de la Banque dépassera un milliard de dollars. En outre, la Banque invitera les pays à apporter une contribution à des fonds spéciaux destinés au financement de projets dont la mise en œuvre est souhaitable mais qui pourraient ne pas remplir les conditions bancaires requises. Le Conseil des gouverneurs se réunira pour la première fois à Téhéran en octobre 1966, et l'on espère que la Banque commencera dès novembre ses opérations à Manille. La création de cette institution marque une étape importante dans la Décennie du développement. Elle devrait contribuer puissamment à accélérer le progrès économique des pays de la région. La Banque sera en mesure de mobiliser des ressources supplémentaires dans la région et à l'extérieur, et elle pourra financer bon nombre de projets de développement en Asie. Sa création incitera les pays de la région à préparer plus activement des projets et des programmes qui remplissent les conditions requises pour pouvoir être financés par elle.

24. Parmi les projets régionaux, l'entreprise du Mékong progresse d'une manière satisfaisante. Six barrages sont en construction au Cambodge, au Laos et en Thaïlande. Deux barrages ont déjà été inaugurés en Thaïlande. Au Laos, les travaux de construction pour la mise en œuvre du projet de la Nam-Ngum ont commencé. Vingt et un pays participants, douze institutions des Nations Unies, trois fondations et plusieurs organisations privées ont mis à la disposition des quatre pays riverains du Mékong des ressources dont le total dépasse 100 millions de dollars. Le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong a esquissé un plan à long terme pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources hydrauliques, la production d'énergie hydroélectrique, l'irrigation, la lutte contre les inondations, le drainage, l'amélioration de la navigation, l'aménagement des bassins hydrographiques et l'adduction d'eau. Il prévoit également la mise en place d'industries, le développement des moyens de transport et de l'agriculture, l'organisation de services sociaux et autres.

25. L'année écoulée a été marquée par la mise en place d'un Comité pour la coordination de la prospection au large des côtes d'Asie. Le Comité a commencé ses travaux dans la ceinture d'îles qui bordent le littoral du Pacifique occidental. Les gouvernements des pays intéressés ont déjà accepté de participer à cette entreprise commune.

26. Le Comité de coordination pour la Route d'Asie a décidé qu'au moins un axe direct reliant tous les pays du réseau panasiatique serait achevé avant la fin de la Décennie du développement. Un coordonnateur a été désigné et un bureau technique fournira l'assistance requise. Les pays intéressés à ce projet, qui doit relier Saïgon et Singapour à l'Iran, sur un parcours de 55 000 kilomètres, ont donné priorité dans leurs plans de développement nationaux à la construction de routes qui seront reliées à la Route d'Asie. Le Secrétaire exécutif adresse un appel aux gouvernements des pays développés pour qu'ils envisagent favorablement la possibilité d'apporter à ce grand projet une aide technique et financière substantielle.

27. Un groupe d'experts des télécommunications étudiera la possibilité de créer des réseaux régionaux et nationaux de télécommunications en mettant à profit les progrès scientifiques récents. La CEAE0 a également décidé d'entreprendre activement, en coopération avec l'OMM, une étude visant à déterminer les régions dans lesquelles les efforts nationaux et la coopération régionale pourraient contribuer à réduire au minimum les dégâts causés par les typhons et les cyclones.

28. Un organe nouveau, le Conseil asiatique du développement industriel, examinera les projets de développement industriel aux niveaux national, sous-régional et régional. Il coopérera à la préparation des études de viabilité et fera appel, à cette fin, à l'assistance d'autres organismes des Nations Unies, tels que le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi qu'à celle des pays intéressés. Il fournira des avis et une assistance technique et financière pour la préparation et l'exécution des projets, la formation en cours d'emploi et diverses autres activités. Son efficacité dépen-

dra de la mesure dans laquelle ses services seront sollicités, ainsi que de l'appui qu'il recevra des organismes des Nations Unies et des pays avancés. Le Secrétaire exécutif considère que le Centre régional des projections et de la programmation économiques, pour ce qui touche à l'harmonisation des plans, le Conseil asiatique du développement industriel, pour ce qui est des projets industriels nationaux et régionaux, et la Banque asiatique de développement constituent les pièces maîtresses de la stratégie du développement dans la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

29. Dans le domaine du commerce, la CEAE0 a coordonné son programme de travail avec les activités de l'UNCTAD. Elle compte sur les mécanismes de l'UNCTAD pour amener l'abandon des attitudes rétrogrades en matière commerciale manifestées par certains pays développés et l'adoption par tous ces pays de mesures concrètes visant à accroître le commerce extérieur et les recettes d'exportation des pays en voie de développement de la région de la CEAE0. Quarante pays d'Asie et du reste du monde participeront à la Foire internationale d'Asie, qui se tiendra en novembre et décembre 1966 à Bangkok. Le Secrétaire exécutif invite tous les pays participants à la Foire à mettre pleinement à profit les possibilités d'échanges et d'investissements que cette manifestation de l'esprit de coopération internationale ne manquera pas de faire naître.

30. Si certains problèmes peuvent être réglés à l'échelon national, il en est d'autres qu'on a intérêt à traiter sur une base régionale et internationale et dont la solution exige un effort commun de la part d'un bon nombre de pays. La CEAE0 a toujours été d'avis que la meilleure manière d'accélérer le développement économique de la région était de renforcer la coopération entre les pays de la région et entre ceux-ci et les pays économiquement avancés du reste du monde. Les pays d'Asie comprennent qu'en se développant ensemble, chacun d'eux se développera plus vite et d'une manière plus efficace. Les problèmes de la région sont complexes, mais l'esprit de coopération régionale et d'assistance internationale dans le cadre plus large des Nations Unies en facilite de plus en plus la solution. Aucun pays, si riche ou si privilégié qu'il soit, ne peut aujourd'hui se développer isolément. Aucun pays, si pauvre qu'il soit, ne devrait continuer à souffrir seul dans l'ère d'abondance actuelle. Pour que l'humanité parvienne à une paix et à une prospérité durables, les nations, grandes et petites, riches et pauvres, doivent toutes s'unir dans un esprit de coopération, de compréhension et d'altruisme éclairé. La tâche qui consiste à promouvoir l'harmonie et la coopération régionales et à accélérer le développement économique et social des pays de l'Asie et du monde doit être menée de manière à aboutir à des résultats qui répondent aux aspirations des millions d'êtres humains qui, en Asie et dans le reste du monde, réclament une vie meilleure.

31. M. MAYOBRE (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine) retrace l'évolution de la situation économique de l'Amérique latine en 1965. Le produit brut a augmenté de 6 %, soit au même taux qu'en 1964. Par habitant, le taux d'accroissement du produit brut a été de 3 %. Le taux moyen

pour la période 1960-1965 a été de 4,5 % soit un taux inférieur à celui des années cinquante. Les résultats les meilleurs ont été obtenus en Argentine, pays qui a surmonté la récession qu'il avait connue en 1962 et 1963, et au Brésil, où une année agricole exceptionnellement favorable a permis une augmentation du produit brut de 7,3 %. Pour les autres pays le taux d'augmentation n'aura été que de 1,9 %, pourcentage inférieur à celui de 1964. Cette évolution est évidemment peu satisfaisante.

32. Examinant la situation par secteur en 1965, le Secrétaire exécutif relève une progression de 9,6 % de la production agricole. Pour les travaux d'infrastructure, le taux d'accroissement a été de 10,5 %. La situation de l'industrie est assez préoccupante, puisque le taux de croissance, inférieur à celui des années précédentes, n'a atteint que 6,3 %.

33. Le pourcentage du produit brut consacré à l'investissement a été de 16,3 % en 1965, contre 17,3 % en 1960. Comme l'épargne intérieure a augmenté, cette légère contraction s'explique par une diminution de l'apport de capitaux extérieurs. Celui-ci, qui représentait 9 % du total des investissements en 1960, n'en représentait plus que 2 % en 1965. On relève également une contraction relative des investissements privés, dont le taux d'accroissement est passé de 5,4 % en 1960 à 2,2 % en 1965.

34. La lutte contre l'inflation a été plus ou moins heureuse suivant les pays. Le taux d'inflation est tombé de 85 à 45 % au Brésil et de 39 à 26 % au Chili. En revanche il est passé en Argentine de 18 à 28 %, en Uruguay de 38 à 85 %, au Pérou de 12 à 13 % et en Colombie de 2 à 17 %.

35. Les exportations ont augmenté de 6 % en 1965, sous l'effet d'une amélioration sensible au Brésil. Toutefois, cette progression est attribuable à un accroissement du volume des exportations, les prix étant restés inchangés. D'autre part, les prix à l'importation ont augmenté, ce qui a encore aggravé la détérioration des termes de l'échange. Le Secrétaire exécutif s'inquiète de la diminution constante de la part de l'Amérique latine dans les exportations mondiales, qui est tombée de 6,3 % en 1963 à 6,1 % en 1964 et à 5,9 % en 1965. Cette détérioration s'est produite malgré une augmentation du commerce entre les pays d'Amérique latine. Abstraction faite du commerce intrarégional, la part de l'Amérique latine dans les exportations mondiales n'était plus en 1965 que de 4,5 %, alors que sa part dans les importations mondiales atteignait 9,5 %. Les échanges ont été particulièrement défavorables avec les Etats-Unis et le Canada.

36. Le Secrétaire exécutif décrit l'évolution du Marché commun d'Amérique centrale qui a permis, à la fin d'une

période de transition, en juin 1966, de libérer jusqu'à 98 % des importations assujetties aux tarifs douaniers. De 1960 à 1965, la valeur du commerce de l'Amérique centrale est passé de 33 à 140 millions de dollars. M. Mayobre indique également les progrès réalisés par l'Association latino-américaine de libre-échange, qui a permis une diminution des tarifs douaniers entre les pays membres.

37. Présentant le rapport annuel de la CEPAL (E/4181), le Secrétaire exécutif relève quelques-unes des activités les plus importantes de la CEPAL. Dans le domaine des études et des recherches, il convient de mentionner les études sur les ressources humaines, les études sur la répartition du revenu et l'inventaire des ressources naturelles, notamment minières et pétrolières.

38. En matière de commerce, la CEPAL a collaboré avec l'UNCTAD à la mise en œuvre des décisions de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En coopération avec le PNUD, elle a organisé à l'échelon régional un cours de politique commerciale destiné aux fonctionnaires des administrations nationales.

39. La CEPAL a poursuivi ses études sur l'industrialisation en Amérique latine ; celles-ci ont servi de base au Colloque latino-américain sur le développement industriel, qui s'est tenu au siège de la CEPAL en mars 1966. La CEPAL poursuit ses recherches sur les moyens d'accélérer l'intégration industrielle. Elle est prête à collaborer en ce domaine avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

40. La CEPAL a collaboré avec l'UNESCO à l'organisation de la Conférence sur l'application de la science et de la technique au développement de l'Amérique latine, qui a eu lieu à Santiago du Chili en septembre 1965. La CEPAL a patronné la Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification des pays d'Amérique latine et de la région des Antilles, qui s'est tenue en juin 1966 à Buenos Aires. Un des objets de cette conférence était d'aménager la planification de l'éducation pour qu'elle corresponde à celle du développement.

41. Le Secrétaire exécutif décrit les activités de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, qui a pour tâche, notamment, de former des experts de la planification et d'aider les pays de la région à établir leurs plans, à en suivre l'exécution et à en évaluer les résultats. Il expose également les activités que la CEPAL a entreprises en collaboration avec la Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès et les relations qu'elle entretient avec les institutions spécialisées et les autres commissions économiques régionales.

La séance est levée à 13 h 15.